


EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION
N° 2024-12-DEL-311

OBJET :
**DELIBERATION
RECTIFICATIVE A LA
DELIBERATION
N°2024-09-DEL-227 DU
25 SEPTEMBRE 2024
RELATIVE A
L'ENGAGEMENT
D'UNE NOUVELLE
PROCEDURE POUR
LA PASSATION D'UN
MARCHÉ PUBLIC
POUR LA
MAINTENANCE
PREVENTIVE ET
CURATIVE DES
EXTINCTEURS, DES
SYSTEMES DE
SECURITE INCENDIE
ET DES
EQUIPEMENTS DE
DESENFUMAGE DES
ETABLISSEMENTS
RECEVANT DU
PUBLIC (ERP) DE LA
VILLE DE TRIEL-SUR-
SEINE**
RAPPORTEUR :
M. Philippe DA-RIN

NOMBRE DE
CONSEILLERS EN
EXERCICE : 33

PRESENTS : 17

VOTANTS : 22

Le 18 décembre 2024 à 20H00, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : Mardi 10 décembre 2024

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

PRÉSENTS : Monsieur Cédric AOUN, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Madame Françoise POIRRIER, Madame Catherine EVANO, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Madame Amandine BENOIST, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Jonas MAURY, Madame Mélody SENAT, Madame Fabienne TANTI, Madame Frédérique BROCHOT-MAHER, Monsieur Hakan KARACIGER, Monsieur Fernando MENDES,

ONT DONNÉ POUVOIR : Monsieur Fabien TANTI à Madame Fabienne TANTI, Madame Sophie KERIGNARD à Madame Sophie FONTAINE, Monsieur Hassan AHSSAKOU à Madame Souad BENDJEDDOU, Madame Christèle DIDIERJEAN à Monsieur Gil GOMES, Monsieur Christophe MARGAT à Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Julien SAUVE à Monsieur Cédric AOUN, Madame Anne LAPORTE à Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Madame Elisabete RAMOS DUARTE LESSERTEUR à Madame Line WENZEL, Madame Valérie LENORMAND à Madame Bérengère VOILLOT,

EXCUSÉ(S) : Monsieur Fabien TANTI, Madame Sophie KERIGNARD, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Madame Christèle DIDIERJEAN, Monsieur Christophe MARGAT, Monsieur Julien SAUVE, Madame Anne LAPORTE, Madame Elisabete RAMOS DUARTE LESSERTEUR, Madame Valérie LENORMAND,

ABSENT(S) : Madame Pamela BUQUET-MAIRE, Monsieur Marc FONTAINE, [Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Madame Sophie FONTAINE, Madame Souad BENDJEDDOU, Madame Line WENZEL, Monsieur Pascal GILLES, (absents de la salle du Conseil au moment du vote)],

OBJET : MARCHÉS PUBLICS – DELIBERATION RECTIFICATIVE A LA DELIBERATION N°2024-09-DEL-227 DU 25 SEPTEMBRE 2024 RELATIVE A L'ENGAGEMENT D'UNE NOUVELLE PROCEDURE POUR LA PASSATION D'UN MARCHÉ PUBLIC POUR LA MAINTENANCE PREVENTIVE ET CURATIVE DES EXTINCTEURS, DES SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE ET DES EQUIPEMENTS DE DESENFUMAGE DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) DE LA VILLE DE TRIEL-SUR-SEINE

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU le Code de la Commande publique,

VU la délibération N° 20230125DEL002 en date du 25 janvier 2023 donnant délégation de compétence au Maire,

VU la délibération N° 2023-04-DEL-199 en date du 5 avril 2023 modifiant la délégation de compétences au maire,

VU le retrait de la délibération n°2024-09-DEL-227 en date du 25 septembre 2024

CONSIDÉRANT la nécessité pour la commune de Triel-sur-Seine de renouveler le marché d'entretien actuel alloti avec des montants forfaitaires :

- Pour le lot 1, 30 000€ HT par an
 - Pour le lot 2, 40 000€ HT par an
- } Pour l'entretien forfaitaire

CONSIDÉRANT que la partie à bon de commande du marché pour la maintenance curative est estimée au maximum à 50 000€ HT par an, pour répondre aux besoins de fournitures et grosses réparations à laquelle sera annexé un bordereau de prix,

CONSIDÉRANT que le montant global du marché est estimé à 120 000,00 € HT par an soit 480 000,00 € HT pour toute la durée du marché et que le marché sera conclu pour une période d'un an renouvelable 3 fois (soit 4 années).

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré à la majorité : **Pour : 16** (Monsieur Cédric AOUN, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Hakan KARACIGER, Madame Christèle DIDIERJEAN, Madame Fabienne TANTI, Monsieur Christophe MARGAT, Monsieur Julien SAUVE, Madame Catherine EVANO, Madame Mélody SENAT, Monsieur Jonas MAURY, Madame Frédérique BROCHOT-MAHER) ; **Contre : 6** (Madame Bérengère VOILLOT, Monsieur Florent BEQUIGNON, Madame Amandine BENOIST, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Madame Valérie LENORMAND), Monsieur Fernando MENDES,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : D'AUTORISER Monsieur le Maire à engager la procédure de passation d'un marché public pour la mise en œuvre et l'entretien des systèmes de sécurité incendie dans tous les bâtiments communaux, selon une procédure formalisée en application du Code de la Commande publique.

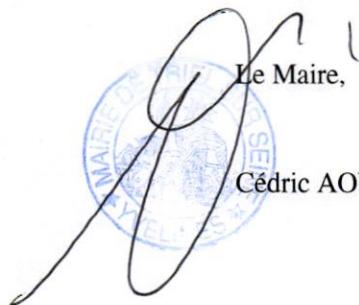
ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire, dans le cas où la procédure serait infructueuse, à relancer celle-ci selon les dispositions prévues par le Code de la commande publique en pareil cas.

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le marché public pour la mise en œuvre et l'entretien des systèmes de sécurité incendie dans tous les bâtiments communaux.

ARTICLE 4 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement du marché public pour mise en œuvre et l'entretien des systèmes de sécurité incendie dans tous les bâtiments communaux.

ARTICLE 5 : DE PRÉCISER que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits au chapitre 011.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,
Pour extrait conforme.


Le Maire,
Cédric AOUN

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l'État (préfecture) et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication. Tribunal administratif de Versailles : 56 avenue de Saint-Cloud 78011 Versailles - Accueil : 01 39 20 54 00 - Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr - <https://www.telerecours.fr>

Accusé de réception en préfecture
078-217806249-20241218-2024-12-DEL-311-AI
Date de télétransmission : 23/12/2024
Date de réception préfecture : 23/12/2024